



**Seuils d'intervention** : 2 situations identifiées :

- Avortements rapprochés dans le temps : à partir de 3 avortements sur 7 jours ou moins, quelle que soit la taille du cheptel ou lot d'élevage
- Avortements espacés sur une période maximale de 3 mois, par lot de reproduction et sur la période de mise-bas :
  - Moins de 250 animaux : à partir de 4 % d'avortements (soit 2 avortements dans un lot de 50 animaux + 1 avortement par tranche de 25 femelles)
  - Plus de 250 animaux : à partir du 10<sup>ème</sup> avortement

**Maladies faisant l'objet d'une prise en charge (voir au dos)**

- ✓ Chlamydieuse                      ✓ Fièvre Q                      ✓ Listériose                      ✓ Toxoplasmose

Les recherches de **brucellose** (obligatoire dès 3 avortements sur 7 jours) et éventuellement de fièvre catarrhale (si suspicion déclarée auprès de la DDCSPP) sont effectuées et prises en charge par l'Etat dans le cadre de la police sanitaire de chacune de ces maladies.

**Prélèvements à effectuer**



Dans le cas d'une suspicion d'origine fongique, afin d'éviter toute contamination externe, il est demandé de recueillir le placenta in utero.

**Tableau récapitulatif**

Affections suspectées	Stade de gestation préférentiel de l'avortement	Analyse à privilégier
Chlamydieuse	fin de gestation	PCR
Fièvre Q	fin de gestation	PCR + sérologie
Toxoplasmose	quel que soit le stade	Sérologie (PCR encéphale)

Dans tous les cas, les prélèvements devront être identifiés et acheminés rapidement (idéalement moins de 24 heures), dans un emballage étanche, sous couvert du froid et avec cette fiche d'accompagnement.

Les grands principes retenus face à un épisode d'avortements répétés sont les suivants :

- Rechercher l'agent pathogène sur la chèvre ayant avorté et/ou l'avorton dans la mesure où, pour l'agent concerné, il est admis ou démontré que l'excrétion est concomitante de l'avortement.
- Rechercher les anticorps chez les chèvres ayant avorté. L'échantillon pourra être complété par des chèvres ayant présenté des troubles de la reproduction compatibles avec l'intervention de l'agent pathogène sans oublier les mères de chevreaux mort-nés.

C'est l'objet du nouveau kit avortement, associant diagnostic direct et indirect sur l'avortée et sur les congénères (minimum 3 chèvres).